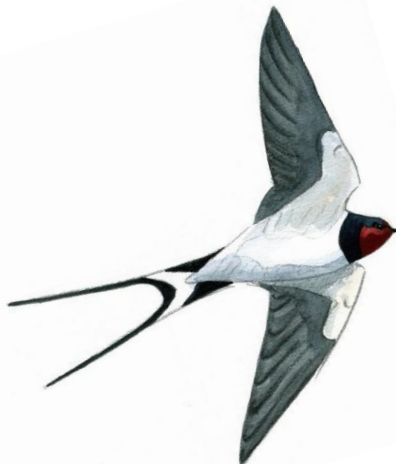




TRÉON



Informations Municipales



L'opération tranquillité vacances permet aux personnes qui partent en vacances de bénéficier d'une surveillance de leur domicile durant leur absence. Celle-ci est assurée par la gendarmerie. Cette assistance des forces de l'ordre est entièrement gratuite. Elle peut être demandée pour toute absence prolongée et n'est plus limitée aux vacances d'été ou aux vacances scolaires.

Concrètement, les gendarmes seront amenés à surveiller le domicile des vacanciers dans le cadre de leurs patrouilles quotidiennes. Si elles relèvent une entrée par effraction ou un cambriolage, les forces de l'ordre contactent alors l'occupant du logement pour lui signaler le problème au plus vite et lui permettre d'agir en conséquence : dépôt de plainte, signalement du sinistre à l'assureur, réparation des portes, serrures et/ou fenêtres, etc. Le cas échéant, les forces de l'ordre peuvent bien entendu interpellé un cambrioleur en flagrant délit d'effraction. Néanmoins, l'opération tranquillité vacances n'a pas vocation à assurer une surveillance constante du domicile des vacanciers.

Le formulaire d'inscription est disponible en mairie ou sur internet.



Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !



**FAITS
DIVERS**

Dépôts sauvages

Le dépôt d'immondices est un réel fléau. Dernièrement il a été retrouvé au pied du p'tit bois de Fortisle un dépôt sauvage de pneus, carrelage, caisses en bois, etc...

Après contrôle par les services municipaux, il a été découvert les coordonnées d'une personne étant susceptible d'être le propriétaire.

De ce fait une constatation de gendarmerie a été effectuée et l'intéressé s'est vu ordonné par les forces de l'ordre, l'enlèvement de ses débris.



Il est rappelé que le dépôt sauvage de débris sur la voie publique est passible d'une amende de 68€.

Un peu d'histoire...

**Les commerçants et artisans de Tréon jusqu'en 1945
d'après M. Pierre Torcheux - doyen de Tréon**

Mademoiselle Breteau Geneviève
49 rue de Châteauneuf
successeur de Monsieur COUDRAY en 1927

Couturière à façon

« Très proche de ses clients, toujours à l'écoute, elle avait énormément de travail qu'elle faisait dans des délais raisonnables.

Travail soigné, suivait la mode de l'époque.

Cette jeune femme était remarquable par sa gentillesse, très appréciée par ses clientes. »

-----oOo-----

Madame Cailleaux Henriette
35 grande rue

Café de la mairie

« Épicerie, mercerie, un peu de tout ; du fil, des boutons, de la colle, des rustines pour réparer les chambres à air de vélo etc. . .

Café avec bar. Salle de café avec billard.

Salle de bal à quelques pas dans la cour. »



Centre de loisirs vacances d'été

Le centre de loisirs sera ouvert pendant les vacances d'été à compter du 9 juillet dans les locaux des écoles.

Le centre est ouvert aux enfants de 4 à 12 ans.

Renseignements au 06 29 63 21 22.



Nouveaux habitants

Dans le cadre de votre emménagement sur la commune, il est demandé aux nouveaux tréonnais de passer en mairie afin d'aborder et de vous présenter différents sujets :

- inscription sur les listes électorales ;
- inscription scolaire ;
- ouverture du contrat du service des eaux ;
- informations sur le service déchets ;
- informations communales (mairie, commerces, associations, etc...)



-----oOo-----

A l'inverse, vous quittez Tréon, vous vendez votre maison, etc..., un passage en mairie est également nécessaire.

Info mairie Service des eaux

Une facturation sur estimation de la consommation d'eau est en cours d'élaboration.

Les factures vous parviendront fin juin / début juillet.



CANICULE, FORTES CHALEURS ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

- MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER
- DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES
- MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS - FERMER LES VOILETS LE JOUR
- MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE

L'Agglo du Pays de Dreux, dans le cadre de l'exercice de sa compétence transport, est en charge des inscriptions au transport scolaire et de l'établissement des cartes.

Depuis la rentrée scolaire 2017- 2018, le service des transports scolaires de l'Agglo du Pays de Dreux a pris ses quartiers sur internet. De la maternelle à la terminale, les bénéficiaires des cartes de transport doivent s'inscrire en ligne.

Les inscriptions pour l'année 2018-2019 seront ouvertes à partir du 1er juin 2018 sur le site <https://agglo-en-ligne.fr/>.

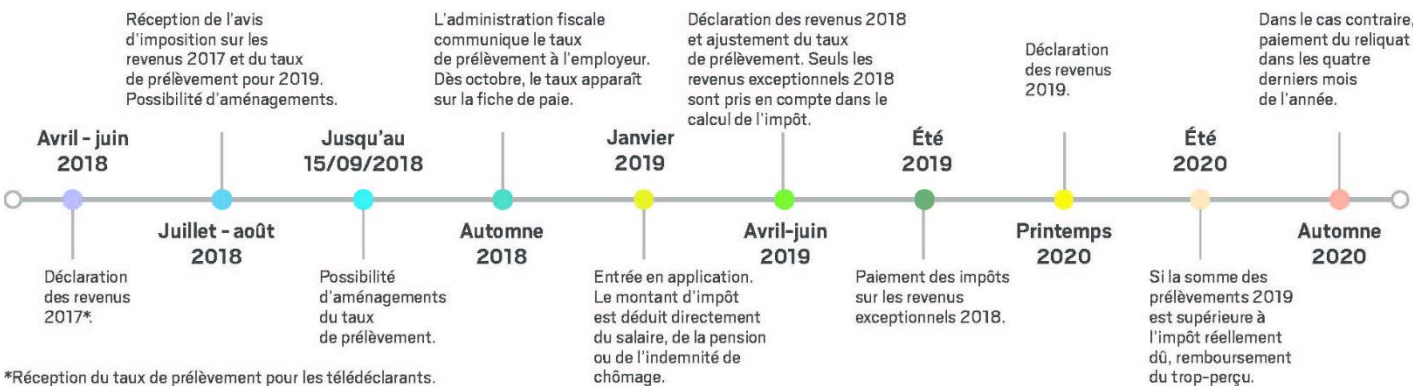


Kermesse des écoles

La kermesse des écoles se déroulera le vendredi 29 juin à partir de 18H.

Spectacle des enfants, stands divers, restauration.

Prélèvement à la source: le calendrier



Baisse de la vitesse maximale autorisée de 90 à 80 km/h

La vitesse est la première cause des accidents mortels en France (31 %). Le réseau routier sur lequel les accidents mortels sont les plus fréquents est celui des routes à double sens sans séparateur central (55% de la mortalité routière). Dès le 1^{er} juillet 2018, la vitesse maximale autorisée passera de 90 à 80 km/h sur ces routes où la mortalité routière est la plus forte.

Quel impact pouvons-nous espérer ?

Comme l'a établi le comité des experts du Conseil national de la sécurité routière dans son rapport du 29 novembre 2013, une réduction de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h sur les routes à double sens sans séparateur central - limitée à 90 km/h - permettrait de **sauver entre 300 et 400 vies par an**.

En effet, cette portion du réseau routier est celle sur laquelle les accidents mortels sont les plus fréquents : en 2016, plus de la moitié de la mortalité routière (55 %), soit 1 911 personnes tuées, est survenue sur les routes bidirectionnelles hors agglomération, majoritairement limitées à 90 km/h.

Une telle mesure présente également l'avantage d'améliorer la fluidité du trafic et de diminuer les émissions polluantes dans l'environnement.



Source : site sécurité routière



Information de dernière minute :

Compte tenu des derniers événements climatiques, le feu de Saint Jean initialement prévu le samedi 23 juin est annulé.

INSOLITE Loi française toujours en vigueur et pourtant !

« Tous les citoyens se doivent
d'avoir chez eux une botte de foin
au cas où le roi passerait
avec son cheval »



COMMUNE DE TRÉON

ACCOMPAGNEMENT SUITE AUX INONDATIONS

Démarches à effectuer :

- Faire une déclaration de sinistre auprès de votre assureur ;
- Prendre des photos ;
- Transmettre à la mairie un courrier mentionnant tous les dégâts occasionnés (meubles abîmés, électroménagers hors d'usage, murs souillés, véhicules endommagés, etc...) accompagné de photos.



Attendre le passage de l'expert avant de vous débarrasser des débris.

Mairie de Tréon - 33 grande rue 28500 TRÉON - 02 37 82 62 68 - mairiedetreon@wanadoo.fr

Mise en garde - Gendarmerie

Depuis peu de temps, des vols au préjudice des personnes âgées sont commis dans la région drouaise. Dans le cadre de la prévention de la délinquance et du dispositif de la participation citoyenne, la gendarmerie nationale demande d'être vigilant et de sensibiliser la population sur ce phénomène.

Dernièrement dans des villages voisins des individus se présentent comme policiers afin de pouvoir rentrer au domicile de la personne âgée pour la détrousser ; d'autres se manifestent comme démarcheurs mandatés par la mairie afin d'escroquer les habitants ; etc...

Restez vigilant !



Combien de temps conserver ses papiers

Assurance

- Quittances, avis d'échéance, courriers de résiliation, preuves de règlement : **date du document + 2 ans**
Contrat : **durée du contrat + 2 ans**
Relevé d'information automobile : **permanente**
Assurance vie : **10 ans (s'applique dès que vous avez connaissance du contrat en tant que bénéficiaire)**
Dommages corporels : **10 ans**

Véhicule

- PV pour amende forfaitaire : **3 ans**
Factures (achat, réparation) : **durée de conservation du véhicule (+ 2 ans en cas de revente)**
Certificat de cession : **durée de conservation du véhicule**

Banque

- Chèque à encaisser : **1 an + 8 jours (passé ce délai le chèque ne peut plus être encaissé)**
Contrat de prêt et autres justificatifs : **2 ans (à partir de la dernière échéance)**
Relevés de compte, talons de chèque : **5 ans**
Tickets de carte bancaire : **jusqu'à réception du relevé de compte**

Famille – scolarité

- Actes d'état civil : **permanente (certaines procédures nécessitent un acte d'état civil récent)**
Avis de versement d'allocations familiales : **5 ans**
Jugement de divorce, jugement d'adoption : **permanente**
Acte de reconnaissance d'un enfant : **permanente**
Contrat de mariage : **permanente**
Livret de famille : **permanente**
Diplôme : **permanente**

Logement

- Factures d'électricité et de gaz : **5 ans**
Factures d'eau : **5 ans**
Factures de téléphonie (fixe et mobile) et internet : **1 an**
Preuve de restitution de matériel (box) : **2 ans (à compter de la date de restitution)**
Factures liées aux travaux : **gros œuvre 10 ans, petits travaux 2 ans**
Certificats de ramonage : **1 an**
Attestations d'entretien annuel des chaudières : **2 ans**
Titre de propriété : **permanente**
Preuve de paiement des charges de copropriété, PV d'assemblées générales : **10 ans**
Contrat de location, état des lieux, quittances de loyer : **durée de la location + 3 ans**
Courrier de révision de loyer : **durée de la location + 1 an**
Inventaire du mobilier pour les locations meublées : **durée de la location**
Échéance APL : **2 ans**



Notre patrimoine

LA BLAISE

La Blaise – Blesis – ou Blasia – prend naissance dans le grand étang de Dampierre-sous-Blévy dont la superficie est d'une trentaine d'hectares.

Cet étang, très grand pour notre région dont les bords sont très élevés à certains endroits, reçoit une grande masse d'eau des petits ravins environnants. De plus, il est continuellement entretenu par une « fontaine » abondante nommée GORD, qui est située à sa droite. Il est aussi alimenté, en temps de pluie, par les ruisseaux de Tardais et de Saint-Cyr. Chose curieuse, le mouvement uniforme de ces deux ruisseaux et leur disparition dans la vallée de Louvilliers, font penser que leurs eaux, en coulant sous terre, se réunissent dans la dite fontaine du GORD et en font partie.

Au pied de la chaussée de l'étang de Dampierre, se trouvaient les forges de Bois-Ballu, plus connues sous le nom de Dampierre – nom de la commune où elles étaient situées.

Immédiatement au-dessous de ces forges, le ruisseau qui en sort prend le nom de rivière de Blaise.



L'origine de ce nom pourrait venir du mot saxon Blase ou Bloese qui signifiait flambeau de bois ou de métal, ou encore torche ; au XIX^e « toblaze », en anglais signifiait brûler, pour un feu contant (comme celui des forges par exemple).

La Blaise passe ensuite dans le parc de Maillebois, à la sortie duquel elle reçoit les eaux d'un « gros » ruisseau ou petite rivière le ou la Saint-Martin de Lezeau dont la source se trouve dans l'ancienne commune de ce nom – puis elle arrose les terres de la vallée de Blévy, Saint-Ange-et-Torcay, Fontaine les Ribouts, Saulnières, Crécy-Couvé, Aunay-sous-Crécy, Tréon, Garnay et Vernouillet, là, elle se divise en deux bras : celui de gauche, en allant vers l'aval, prend le nom de ruisseau de la Commune, son bras droit, plus important, conserve le nom de Blaise. Ce bras, lui-même, aux portes de Dreux, se subdivise en trois nouveaux bras. Celui de droite devient le Bleyras ; il tourne autour de Dreux et va rejoindre l'Eure au hameau des « Meaux » ou Osmeaux. Celui du milieu, dénommé la rivière des Teinturiers – à cause de la corporation qui était installée sur ses berges – suit une ligne droite, puis rejoint le bras de gauche à l'entrée de la vieille ville. Ce dernier conserve le nom de rivière Blaise ; il traverse le quartier Saint-Martin, et après avoir récupéré les eaux de la Commune, il se jette dans l'Eure par deux embouchures situées sur la commune de Chérisy et le hameau de Fermaincourt.



Longue de 49 kms, orientée du Sud-Ouest vers le Nord-Est, la Blaise prend sa source à une altitude de 269m avant de se jeter dans l'Eure à une altitude de 74m.

Le débit moyen de 1,96 m³/s.

Les premières traces d'aménagement du cours d'eau sont à mettre en relation avec l'implantation des moulins, dont l'utilisation précoce liée à l'industrie métallurgique ou à la meunerie remonterait au 11^e siècle.

A Tréon on dénombre trois sites industriels prenant la Blaise comme force de manœuvre. Le moulin (actuel cabinet médical) était une passementerie ; dans le Val de Blaise – le moulin de foulon servait à battre les draps ou la laine tissée – et à Fortisle, le moulin fut une fonderie avant de devenir un moulin à blé.

Combien de temps conserver ses papiers

Assurance

- Quittances, avis d'échéance, courriers de résiliation, preuves de règlement : **date du document + 2 ans**
Contrat : **durée du contrat + 2 ans**
Relevé d'information automobile : **permanente**
Assurance vie : **10 ans (s'applique dès que vous avez connaissance du contrat en tant que bénéficiaire)**
Dommages corporels : **10 ans**

Véhicule

- PV pour amende forfaitaire : **3 ans**
Factures (achat, réparation) : **durée de conservation du véhicule (+ 2 ans en cas de revente)**
Certificat de cession : **durée de conservation du véhicule**

Banque

- Chèque à encaisser : **1 an + 8 jours (passé ce délai le chèque ne peut plus être encaissé)**
Contrat de prêt et autres justificatifs : **2 ans (à partir de la dernière échéance)**
Relevés de compte, talons de chèque : **5 ans**
Tickets de carte bancaire : **jusqu'à réception du relevé de compte**

Famille – scolarité

- Actes d'état civil : **permanente (certaines procédures nécessitent un acte d'état civil récent)**
Avis de versement d'allocations familiales : **5 ans**
Jugement de divorce, jugement d'adoption : **permanente**
Acte de reconnaissance d'un enfant : **permanente**
Contrat de mariage : **permanente**
Livret de famille : **permanente**
Diplôme : **permanente**

Logement

- Factures d'électricité et de gaz : **5 ans**
Factures d'eau : **5 ans**
Factures de téléphonie (fixe et mobile) et internet : **1 an**
Preuve de restitution de matériel (box) : **2 ans (à compter de la date de restitution)**
Factures liées aux travaux : **gros œuvre 10 ans, petits travaux 2 ans**
Certificats de ramonage : **1 an**
Attestations d'entretien annuel des chaudières : **2 ans**
Titre de propriété : **permanente**
Preuve de paiement des charges de copropriété, PV d'assemblées générales : **10 ans**
Contrat de location, état des lieux, quittances de loyer : **durée de la location + 3 ans**
Courrier de révision de loyer : **durée de la location + 1 an**
Inventaire du mobilier pour les locations meublées : **durée de la location**
Échéance APL : **2 ans**



Notre patrimoine

LA BLAISE

La Blaise – Blesis – ou Blasia – prend naissance dans le grand étang de Dampierre-sous-Blévy dont la superficie est d'une trentaine d'hectares.

Cet étang, très grand pour notre région dont les bords sont très élevés à certains endroits, reçoit une grande masse d'eau des petits ravins environnants. De plus, il est continuellement entretenu par une « fontaine » abondante nommée GORD, qui est située à sa droite. Il est aussi alimenté, en temps de pluie, par les ruisseaux de Tardais et de Saint-Cyr. Chose curieuse, le mouvement uniforme de ces deux ruisseaux et leur disparition dans la vallée de Louvilliers, font penser que leurs eaux, en coulant sous terre, se réunissent dans la dite fontaine du GORD et en font partie.

Au pied de la chaussée de l'étang de Dampierre, se trouvaient les forges de Bois-Ballu, plus connues sous le nom de Dampierre – nom de la commune où elles étaient situées.

Immédiatement au-dessous de ces forges, le ruisseau qui en sort prend le nom de rivière de Blaise.



L'origine de ce nom pourrait venir du mot saxon Blase ou Bloese qui signifiait flambeau de bois ou de métal, ou encore torche ; au XIX^e « toblaze », en anglais signifiait brûler, pour un feu contant (comme celui des forges par exemple).

La Blaise passe ensuite dans le parc de Maillebois, à la sortie duquel elle reçoit les eaux d'un « gros » ruisseau ou petite rivière le ou la Saint-Martin de Lezeau dont la source se trouve dans l'ancienne commune de ce nom – puis elle arrose les terres de la vallée de Blévy, Saint-Ange-et-Torcay, Fontaine les Ribouts, Saulnières, Crécy-Couvé, Aunay-sous-Crécy, Tréon, Garnay et Vernouillet, là, elle se divise en deux bras : celui de gauche, en allant vers l'aval, prend le nom de ruisseau de la Commune, son bras droit, plus important, conserve le nom de Blaise. Ce bras, lui-même, aux portes de Dreux, se subdivise en trois nouveaux bras. Celui de droite devient le Bleyras ; il tourne autour de Dreux et va rejoindre l'Eure au hameau des « Meaux » ou Osmeaux. Celui du milieu, dénommé la rivière des Teinturiers – à cause de la corporation qui était installée sur ses berges – suit une ligne droite, puis rejoint le bras de gauche à l'entrée de la vieille ville. Ce dernier conserve le nom de rivière Blaise ; il traverse le quartier Saint-Martin, et après avoir récupéré les eaux de la Commune, il se jette dans l'Eure par deux embouchures situées sur la commune de Chérisy et le hameau de Fermaincourt.



Longue de 49 kms, orientée du Sud-Ouest vers le Nord-Est, la Blaise prend sa source à une altitude de 269m avant de se jeter dans l'Eure à une altitude de 74m.

Le débit moyen de 1,96 m³/s.

Les premières traces d'aménagement du cours d'eau sont à mettre en relation avec l'implantation des moulins, dont l'utilisation précoce liée à l'industrie métallurgique ou à la meunerie remonterait au 11^e siècle.

À Tréon on dénombre trois sites industriels prenant la Blaise comme force de manœuvre. Le moulin (actuel cabinet médical) était une passementerie ; dans le Val de Blaise – le moulin de foulon servait à battre les draps ou la laine tissée – et à Fortisle, le moulin fut une fonderie avant de devenir un moulin à blé.